

Mise à jour de la ministre des Aînés du Canada Mme Deb Schulte

J'ai récemment annoncé que les aînés les plus âgés qui étaient admissibles à la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) en juin 2021 et qui sont nés le 30 juin 1947 ou avant recevront un paiement unique de 500 \$ pendant la semaine du 16 août 2021.

Ce paiement unique offrira un soutien financier immédiat jusqu'à ce qu'une augmentation permanente de 10 % de la pension de la SV à l'intention des aînés de 75 ans et plus soit instaurée en juillet 2022. Cette augmentation aidera les aînés Canadiens à couvrir les grandes dépenses qui surviennent plus tard dans la vie. Les aînés plus âgés ont souvent besoin de plus de soutien et risquent davantage d'épuiser leurs économies. À mesure qu'ils vieillissent, ils voient les coûts associés à leur santé et aux soins à domicile augmenter, alors qu'ils deviennent plus susceptibles d'être incapable de travailler, d'avoir une incapacité ou d'avoir perdu leur conjoint.

L'augmentation de la SV s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour améliorer la sécurité du revenu de retraite. Nous avons rétabli l'âge d'admissibilité à la SV à 65 plutôt que 67 ans, renforcé le Régime de pensions du Canada pour les futurs retraités, augmenté le Supplément de revenu garanti (SRG) pour les aînés vivant seuls, élargi l'exemption des gains du SRG et réduit l'impôt sur le revenu pour tous les Canadiens. Toutefois, il reste encore du travail à faire. Les aînés canadiens peuvent toujours compter sur nous pour les écouter, comprendre leurs besoins et travailler sans relâche pour les satisfaire.

J'aborderai ces questions et d'autres sujets lors d'une **assemblée publique en direct sur les enjeux touchant les aînés**, diffusée sur la page **Facebook.com/AinesauCanada** le **11 août à 13 h 30 HAE** avec le secrétaire parlementaire de la ministre des Aînés, Stéphane Lauzon. Nous répondrons à vos questions en français et en anglais. J'espère que vous pourrez vous joindre à nous, demander ce qui vous préoccupe au sujet des aînés et obtenir des réponses.

En attendant, voici des détails supplémentaires sur le paiement unique de 500 \$.

Suis-je admissible au paiement unique et le recevrai-je?

Les aînés qui étaient admissibles à la SV en juin 2021 et qui sont nés le 30 juin 1947 ou avant recevront un paiement unique de 500 \$ pendant la semaine du 16 août 2021. Les aînés qui reçoivent leurs versements par chèque peuvent s'attendre à recevoir un chèque par la poste, selon les délais du service postal.

Comment recevrai-je mon paiement?

Le paiement unique est séparé des prestations régulières de la SV. Les aînés admissibles recevront un paiement par dépôt direct ou par chèque, de la même manière que leurs prestations de la SV.

Dois-je présenter une demande pour recevoir ce paiement unique?

Non. Vous n'avez rien à faire. Les pensionnés de la SV recevront automatiquement le paiement unique de 500 \$ s'ils respectent les critères d'admissibilité.

Le paiement unique est-il imposable?

Oui. Le paiement unique est imposable. Un feuillet d'impôt vous sera envoyé séparément pour ce paiement.

Ce paiement aura-t-il des effets sur mon SRG?

Non. Le paiement unique n'est pas inclus dans le calcul du revenu pour le Supplément de revenu garanti.

Cordialement,
La ministre Deb Schulte
Canada.ca/Aines

Passez le mot :

J'espère que vous prendrez quelques minutes pour faire en sorte que ce message soit transmis au plus grand nombre d'aînés possible ainsi qu'aux personnes qui en prennent soin et qui les accompagnent. Veuillez le transmettre aux membres de vos réseaux par l'entremise des médias sociaux, par courriel ou dans votre infolettre. Vous pouvez maintenant inviter d'autres personnes à s'abonner à l'infolettre en ligne.

Pour obtenir des mises à jour régulières, suivez-nous sur :

Twitter : @EDSC_GC

Facebook : Aînés au Canada

Si vous ne voulez plus recevoir de mises à jour de la ministre ou si vous souhaitez ajouter une autre adresse de courriel à cette liste de distribution, veuillez répondre à nc-stakeholder_relations_intervenants-gd@hrsdc-rhdcc.gc.ca.